



50^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

**Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse Spéciale sur la liberté d'opinion et
d'expression**

Intervention du Luxembourg

24 juin 2022

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne. Ma délégation remercie la Rapporteuse Spéciale Irene Khan pour son travail inlassable et partage les conclusions et recommandations exprimées dans son rapport.

Il est profondément préoccupant de constater une tendance mondiale d'érosion des libertés des médias, couplée avec une augmentation des menaces et des répressions visant les journalistes, tant en ligne que dans le monde réel : ceci dans un contexte international dans lequel l'indépendance, le pluralisme et l'intégrité du journalisme est plus indispensable que jamais pour protéger nos démocraties et exposer la corruption et la criminalité. Il ne s'agit pas d'un développement inévitable, mais d'un choix conscient et stratégique de la part d'un nombre d'acteurs privés et d'Etats. Ce choix est contraire à nos valeurs partagées.

Les cas de violences, y compris de violences sexuelles et sexistes, et de menaces auxquels sont soumis les journalistes sont, dans tous les cas, inacceptables, tout comme le climat d'impunité dans lequel se déroulent trop souvent ces cas. Dans le contexte de la lutte contre l'impunité, les faits en ligne doivent être traités de la même manière que des faits qui se sont déroulés dans le monde physique, ceci vaut surtout pour les enquêtes.

Madame la Rapporteuse Spéciale,

Devant une réalité dans laquelle la liberté d'opinion et d'expression sur les plateformes numériques privées devient de plus en plus importante et de plus en plus difficile, comment pourrons-nous assurer une meilleure réglementation de ces plateformes et une meilleure protection des droits humains de leurs utilisateurs ?

Je vous remercie.

(228 mots)